

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 24 avril 2018, à 11 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine et Robert Emond, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

2018-04-092

Résolution relative aux travaux de nettoyage de fossés et de ponceaux

Considérant que certains contribuables du rang Caroline ont manifesté leur désaccord avec la facturation reçue pour des travaux de nettoyage de fossés et de ponceaux;

Considérant le fait que ces contribuables ont mentionné ne pas avoir reçu toutes les informations nécessaires à leur prise de décision concernant la réalisation des travaux touchant leurs ponceaux;

Considérant que le règlement numéro 569-2016 préparé par le conseiller juridique de la municipalité et adopté par le Conseil municipal ne répond pas à la position de ce Conseil en ce qui a trait à la répartition des travaux de nettoyage de fossés et de ponceaux;

Considérant que ce Conseil souhaitait modifier les règles applicables aux travaux de nettoyage de fossés afin de réduire les coûts pour la municipalité et ainsi permettre un nombre accru d'interventions annuellement;

Considérant que ce Conseil a écouté les arguments et revendications des contribuables du rang Caroline et d'un représentant du Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska;

Considérant que ces derniers ont demandé au Conseil municipal que les frais rattachés aux travaux de nettoyage de fossés et de ponceaux soient payés à même le fonds général, comme c'était le cas avant l'adoption du règlement numéro 569-2016;

Considérant que l'application du règlement numéro 569-2016 dans sa forme actuelle, notamment en ce qui concerne le transport des sédiments, s'avère très complexe pour les employés municipaux;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont analysé l'ensemble des éléments de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil accepte de modifier le règlement numéro 569-2016 afin de rétablir la répartition des coûts en place avant l'adoption de ce dernier, annule la facturation émise pour des travaux de nettoyage de fossés et de ponceaux incluant le transport des sédiments réalisés depuis l'adoption du règlement numéro 569-2016 et procède au remboursement des propriétaires ayant effectué le paiement de factures émises pour ce type de travaux à même le fonds général.

2018-04-093

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Emond et résolu que la séance soit levée.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire